

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 10 novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux et le Dix Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 04 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public pour le lot n°4 correspondant à l'établissement « L'Ambata ».

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Michel COLONNA à Jean-Baptiste OLLANDINI, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ghislaine ETTORI, Paul PETRELLI à Ange-François LEANDRI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Myriam PUTHOD-HONORE, Christine PINNA à Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, François-Joseph SCANAVINO à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Santa DUVAL.

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2021 relative aux conventions d'occupation de plusieurs emplacements dépendant du domaine public sur l'Avenue Napoléon et le parking du port,

Vu le Courier de la Famille PIETRI en date du 19 janvier 2022,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'occupation du domaine public a été signée le 2 août 2021, avec M. Claude PIETRI, M. Anthony PIETRI et Mme Alexandra PULICANI née PIETRI, pour un emplacement faisant parti du domaine public et portant le n°de lot :4, situé 22 Avenue Napoléon III.

Le Maire indique au Conseil Municipal que la famille PIETRI, par courrier en date 19 janvier 2022, souhaitait transférer ladite convention à leur petit-fils et neveu, M. Jean Claude PIETRI et qu'il est donc nécessaire d'établir un avenant.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention d'occupation du domaine public pour le lot n°4, correspondant à l'Etablissement « L'Ambata ».

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Non-Participation (A.F.Leca-Mondoloni).

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 14.11.2022
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 16.11.2022

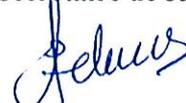
Fait à PROPRIANO, le 10 novembre 2022

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20221110-2022-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022

